

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**Le système financier terrorisé...
par l'argent du terrorisme !**

Comme après chaque attentat barbare, nos hommes politiques entonnent pour la énième fois le refrain qu'à partir de maintenant, juré promis, ils seront « *implacables* » face à la menace terroriste et les soutiens dont ils bénéficient, d'où qu'ils viennent. Or, dans les actes, le décalage entre ces envolées lyriques et les actes concrets a de quoi nous laisser pantois.

A titre d'exemple, le cas de la banque HSBC, une banque lourdement soupçonnée d'avoir joué un rôle majeur dans le financement du terrorisme, et contre laquelle rien n'est fait.

Les faits sont connus. Aux États-Unis, dès 2012, le sénateur Carl Levin avait dirigé la rédaction d'un rapport de 300 pages sur les activités de blanchiment des revenus des cartels de la drogue mexicains et colombien, au niveau de la branche de New York de HSBC.

Ce même rapport avait également détaillé les transferts financiers effectués par HSBC vers des organisations terroristes, de concert avec des banques saoudiennes. Le sénateur Levin avait recommandé la suspension du droit d'opérer de la banque aux Etats-Unis.

En France, l'ancien directeur général de la Caisse des dépôts Daniel Lebègue, aujourd'hui à la tête de l'ONG Transparency International France, estime que HSBC est « *un des cas les plus spectaculaires de dérive bancaire* ».

Suite à ces accusations d'une gravité sans précédent, le département de la Justice américain avait refusé d'engager des poursuites au pénal contre les dirigeants de la banque, se contentant de négocier une amende de 1,9 milliards de dollars, une somme dérisoire par rapport aux profits engrangés par ces activités.

Pire encore, Loretta Lynch, c'est-à-dire la responsable de ce deal négocié à l'amiable entre les autorités américaines et la banque, fut la personne choisie par Obama pour devenir la prochaine ministre de la Justice !

Pour sa part, le quotidien *Le Monde*, sous le titre « Crise financière : Obama épinglé pour ne pas avoir poursuivi HSBC », rapporte la semaine dernière qu'un nouveau rapport parlementaire américain, publié le 11 juillet, déplore que « les autorités américaines ont renoncé à lancer des poursuites pénales contre le groupe bancaire britannique HSBC pour blanchiment et violations d'embargos » et ceci, tenez vous bien, « par peur de déstabiliser le système financier mondial » !

L'ingérence du Royaume-Uni et notamment une intervention de son ministre des finances, George Osborne, ont également pesé dans la décision, ajoute la commission des finances de la Chambre des représentants dans ce rapport », précise le journal.

Cette affirmation est étayée par une lettre datée de 2012 du ministre des Finances britannique, George Osborne. Elle était adressée à Ben Bernanke - à l'époque président de la Fed - et Timothy Geitner, alors secrétaire au Trésor. Selon le rapport, George Osborne les aurait « *mis en garde* » sur les conséquences d'un procès pénal contre HSBC et ses « *graves répercussions* » potentielles en Europe et en Asie.

Alors que les enquêteurs américains avaient explicitement recommandé des poursuites pénales, ils n'auraient pas été suivis par leur hiérarchie :

Les hauts responsables du département de la Justice (DoJ), dont le ministre Eric Holder, sont revenus sur une recommandation interne (...) de poursuivre HSBC au pénal parce qu'ils craignaient que des poursuites contre la banque n'aient des conséquences négatives pour le système financier.

De son côté, le DoJ a déclaré à l'*AFP* qu'en matière de délinquance financière, « *les procureurs [prenaient] en compte les potentielles conséquences collatérales* » d'un procès, et a reconnu qu'il avait demandé l'avis de régulateurs étrangers.

Depuis la crise financière de 2008, le DoJ est de plus en plus critiqué pour n'avoir engagé aucune poursuite contre les institutions financières et les banques pourtant responsables du phénomène.

HSBC et le terrorisme

A propos de HSBC et de son rôle dans le terrorisme, rappelons simplement un autre article publié par *Le Monde* le 10 février 2015 sur l'affaire de la *Golden Chain* (La chaîne en or) confirmant que des dizaines des dizaines de milliards d'euros détenus par des financiers du terrorisme ont transité par les coffres de HSBC Private Bank, la filiale suisse de HSBC. Passés au crible par les enquêteurs, ces fonds étaient cachés entre autres derrière des structures offshore au Panama et dans les îles Vierges britanniques.

Quand des unités spéciales bosniaques ont pris d'assaut les bureaux d'une mystérieuse fondation à Sarajevo, en 2002, outre des armes et des explosifs, elles y ont découvert un disque dur au contenu fort instructif. Il comprenait notamment un dossier intitulé, en arabe, « Histoire d'Oussama ».

Celui-ci contenait plusieurs textes, en partie scannés, dont certains portaient des passages écrits de la main d'Oussama Ben Laden. Il incluait également une liste de vingt noms qui a abasourdi les enquêteurs et les services secrets. Comme l'a par la suite confirmé un ancien membre d'Al-Qaida, ces noms étaient ceux des principaux financiers de l'organisation terroriste. Oussama Ben Laden aurait surnommé ce cercle la « Golden Chain » (la « chaîne en or »).

Il se trouve qu'une partie des personnes mentionnées dans cette liste, de nationalité saoudienne, étaient aussi des clients de HSBC à Genève (...). De fait, selon un rapport du Sénat américain de 2012, HSBC a longtemps été « une des banques internationales les plus actives en Arabie saoudite ».

(...) C'est une illustre équipe qui figure dans les données clients de la banque suisse : un prince saoudien, qui a par le passé protégé le chef d'Al-Qaida. Un autre prince, dont l'épouse a envoyé de l'argent à un des auteurs des attentats du 11-Septembre [Il s'agit incontestablement du prince Bandar bin Sultan, surnommé « Bandar Bush », à l'époque ambassadeur de son pays à Washington, notre commentaire.] . L'ancien trésorier d'une présumée organisation-écran d'Al-Qaida. Ainsi qu'un homme dont l'usine a été bombardée par l'armée américaine parce qu'il était soupçonné d'y fabriquer des armes chimiques.

Quand cette liste de 20 noms a été retrouvée en Bosnie, cela ne faisait que six mois qu'avaient eu lieu les attentats de New York et de Washington. Le gouvernement américain, à côté de son intervention militaire en Afghanistan, était parti à la chasse

aux hommes de l'ombre du terrorisme et à ses financiers. Et il avait découvert des réseaux obscurs formés de riches Saoudiens, de sociétés fictives et de fondations islamiques.

Ce qui nous ramène à la liste des vingt noms de la « Golden Chain ». « Ces personnes ont financé Al-Qaida et, ainsi, donné une assise à cette organisation terroriste », commente l'ancien agent de la CIA Michael Scheuer. Le rapport de la Commission du 11-Septembre, aux États-Unis, se réfère également à cette liste. Il évoque un « réseau de soutiens financiers » de Ben Laden, composé de donateurs d'Arabie saoudite et du Golfe.

La bonne nouvelle, c'est que maintenant que les fameuses « 28 pages » sont du domaine public et obligeront le gouvernement américain de reprendre l'enquête sur les attentats du 11 septembre à partir de zéro, il est permis de croire qu'HSBC pourrait, par ricochet, également se voir de nouveau traduite en justice.

Liens : <http://www.solidariteetprogres.org/actualites-001/le-systeme-financier-terrorise-par.html>

Financement du terrorisme: déclarations en hausse

La Cellule de Traitement des Informations Financières a noté l'an dernier une hausse significative des déclarations au sujet du financement du terrorisme, et cette tendance ne semble pas s'inverser.

La Cellule de Traitement des Informations Financières - aussi connue sous le nom de cellule anti-blanchiment - a ouvert **8.329 nouveaux dossiers** en 2015 contre 6.978 dossiers un an plus tôt, ressort-il de son rapport annuel. S'il y a des signalements sérieux, ces dossiers atterrissent auprès des autorités judiciaires (transmissions).

Pour ce qui concerne le financement du terrorisme, le **CTIF** se décrit comme un 'service de renseignements de seconde ligne' au soutien du parquet fédéral, des services de renseignements et de l'**OCAM**.

Le nombre de nouvelles notifications qui ont trait au financement du terrorisme est passé de 35 dossiers en 2014 à 75 un an plus tard.

De cette manière, la proportion 'terrorisme et financement du terrorisme' correspond à **11%** du nombre des notifications. En 2013 et 2014, cette proportion restait encore limitée à 3%.

Selon le CTIF, les premiers chiffres de 2016, influencés par les attentats de Bruxelles, confirment la tendance qui avait été constatée en 2015.

Le CTIF indique dans le rapport annuel que la détection de combattants étrangers ou de cellules terroristes via une recherche financière n'est pas simple. Les attentats de Paris et de Bruxelles ont probablement été financés par des sources de financement à l'origine licite, comme des salaires, des allocations sociales (indemnités de chômage, prestations familiales) ou de l'épargne, ressort-il. Mise à jour 18/07/16

Liens : <http://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/financement-du-terrorisme-declarations-en-hausse/article-normal-525783.html>

Appel à une mobilisation des pays d'origine et d'asile des biens volés

Prenant une dimension industrielle, ce trafic draine jusqu'à 15 milliards d'euros/an. Ces deux dernières années, le pillage des sites archéologiques et le trafic des biens culturels ont tendance à prendre une échelle industrielle, constatent, à l'unanimité nombre d'archéologues, historiens, experts et institutions internationales. Avènement du «Printemps arabe» aidant, les conflits armés qui embrasent certains pays d'Afrique et surtout du Moyen-Orient ont ravivé le marché mondial souterrain des biens culturels et des antiquités, après une relative accalmie.

On estime que le trafic illicite de ces biens culturels s'est sinistrement propulsé au 3e rang des commerces illicites dans le monde, après les armes et la drogue. Une activité qui s'est avérée fort lucrative, puisque les revenus annuels brassés par les filières de la grande criminalité transnationale et du terrorisme oscillent entre 6 et 15 milliards d'euros.

Malgré les appels récurrents, déclinés sous tous les refrains et qui revendiquaient de le prendre plus au sérieux, ce n'est qu'à la suite des derniers attentats de Paris que la communauté internationale s'était enfin rendu compte de l'ampleur du danger induit par le fléau. D'autant que le lien entre les organisations terroristes, «Daech» en particulier, et le trafic des biens culturels n'est plus contestable.

En témoigne, rien qu'en Irak et en Syrie, des chiffres qui situent le trafic des antiquités du «sang» entre 1% jusqu'à 15 à 20% des ressources de l'organisation, fait ressortir un rapport approfondi sur la préservation du patrimoine mondial lors de conflits armés, réalisé, à la demande de l'Elysée par le musée du Louvre, et ce, quelques jours après les attaques du 13 novembre 2015. Après les ventes en contrebande du pétrole, c'est donc le deuxième mode de financement du sinistre Daech.

«La mise à sac en règle de plusieurs sites historiques et archéologiques dont ils se sont emparés à Alep, Palmyre, Nimrud, Hatra, Uruk, Cyrène, pour ne citer que ceux-là, a permis aux djihadistes affiliés à l'EI de s'assurer un pactole s'élevant entre 200 et 250 millions d'euros, et ce, par l'intermédiaire de ce qu'ils appellent «Diwan al Rikaz, Département des antiquités», qui a pour mission la délivrance de permis de fouilles en échange de «dîmes», dont doivent s'acquitter les fouilleurs», nous a précisé, dans une précédente déclaration, Badra Gaaloul, présidente du Centre international des études stratégiques sécuritaires et militaires (CIESSM), basé en Tunisie.

Charte déontologique

Outre les monuments partis en éclats, les antiquités, manuscrits et objets volés pour s'offrir des armes plus destructrices et les sols transformés en véritable gruyère -plus de 10000 trous sur le seul site d'Apamée en Syrie- par leurs hommes de main, en quête de trésors à revendre, les terroristes de Daech cherchent surtout à «commercialiser pour effacer la mémoire du monde et nier l'existence de la culture internationale qui les hérisse au plus haut point», analysent archéologues et muséologues.

Aux yeux de l'un d'entre eux, Saïd Dahmani, historien et ex-conservateur du musée d'Hippone (Annaba), «dans les zones contrôlées par Daech, des milliers de paysans et villageois syriens et irakiens vivent des fouilles clandestines, autrement dit les pillages de subsistance dont l'EI récupère des dîmes et taxes. Ces villageois ignorent qu'ils sont en train d'effacer des pages entières de l'histoire de leurs pays, voire de toute l'humanité».

C'est parce que la menace est aujourd'hui à ses portes que l'Europe a décidé d'agir et de frapper fort au portefeuille de Daech en lui coupant l'une des principales sources d'approvisionnement, à savoir le pétrole et les biens culturels. Pour y parvenir, désormais, il n'est plus question de petits pas mais de longues enjambées. En effet, ont, entre autres, été rediscutés lors du G20 de février dernier, les nouveaux mécanismes et dispositifs nécessaires à mettre en place en vue d'un meilleur contrôle et suivi du marché international des antiquités et biens culturels.

La finalité étant l'instauration d'une charte déontologique internationale exclusivement consacrée à ce marché. Dans cette perspective, des propositions concrètes ont déjà été définies afin de «faire reculer l'anonymat dans l'économie, de mieux surveiller les flux et de renforcer les capacités de l'Europe à assécher les flux financiers», insistaient des dirigeants européens devant les responsables de l'Unesco le 17 novembre 2015.

Dorénavant, pour être éligibles au «droit d'asile» sur le territoire européen et pouvoir y «immigrer» légalement, les œuvres d'art et les biens culturels issus de l'étranger devraient préalablement passer au scanner des autorités et institutions, de près ou de loin concernées. Aura-t-il donc fallu que cette même Europe soit touchée à son cœur pour qu'elle décide enfin de déclarer la guerre aux antiquités souillées de sang ? A en croire le juriste, Dr. Kamel Rahmaoui, spécialiste dans le domaine du trafic illicite des biens culturels, la réponse est affirmative et ce, bien que quelques mois avant les frappes de Paris, note-il, les prémices de cette guerre étaient déjà perceptibles.

En effet, précise l'universitaire que nous avons interrogé, le Conseil de sécurité de l'ONU avait adopté, 12 février 2015, la résolution 2199. Celle-ci vise à renforcer l'interdiction du commerce des antiquités et des biens culturels servant au financement du terrorisme. Cette résolution, fera-t-il remarquer, était intervenue à un moment où le pillage du patrimoine, en Irak, notamment à Mossoul, Nimrud et Bakhdida, avait atteint un seuil intolérable. Des indices à même d'illustrer l'ampleur des dégâts perpétrés, ou en cours, par Daech.

Cartel turc

Sur les 2000 sites archéologiques que compte l'Irak, 1200 seraient sous le contrôle de l'EI. Ce commerce constitue aujourd'hui la 2e source de financement de Daech après le pétrole, fait-il savoir. Et le professeur -faculté de droit de Guelma- d'ajouter : «...d'après les derniers rapports de la CIA, cette contrebande aurait déjà rapporté aux terroristes de l'EI entre 6 et 8 milliards de dollars.» Aujourd'hui, le trafic d'antiquités et autres œuvres d'art s'est avéré une manne financière conséquente pour Daech, après le pétrole. Comment pourrait s'y prendre l'organisation terroriste face à la chute des cours du baril et la mobilisation du couple Occident-Russie pour barrer la route à ses convois pétroliers ?

«Avec l'effondrement des cours du pétrole, lequel constitue la première source du financement du terrorisme de l'EI, il est à craindre que le pillage des sites archéologiques en Irak et en Syrie progresse d'une manière plus dangereuse», s'inquiète Dr Rahmaoui. D'autant que, argumente-t-il, «les images souvent relayées par la surveillance satellitaire depuis 2011, montrent clairement que la cité gréco-romaine en Syrie a connu 14 000 fouilles clandestines. Un vrai massacre de l'histoire, quand on sait que ces lieux renferment de véritables trésors». Connue de tous les Etats européens, cette situation alarmante ne cesse de prendre de l'ampleur.

En cela, explique-t-il, «elle est encouragée par une législation libérale de certains pays d'Europe, de musées très peu scrupuleux de l'origine des biens culturels et de l'aisance financière de certains pays comme l'Allemagne et particulièrement

München (Munich), plaque tournante de ce trafic où se côtoient les cartels turcs qui s'occupent de l'acheminement des biens volés, souvent aidés par des Libanais».

Aux yeux du juriste, si les terroristes de l'EI font de la propagande en diffusant des images de destruction de biens culturels, c'est en réalité «pour mieux cacher le trafic auquel ils se livrent. Seuls sont détruits les biens lourds difficiles à transporter, les autres sont soigneusement stockés et livrés en temps utiles à des intermédiaires internationaux». Mieux, Pr Rahmaoui estime qu'«il est un secret pour personne que l'EI possède ses propres archéologues et un impressionnant matériel de fouilles issus d'Europe et d'Amérique».

Appui à l'Algérie

A ce titre, «seule l'union des Etats peut mettre un frein à cette criminalité transnationale», préconise-t-il. Car, tel que le fait ressortir l'imposant rapport du célèbre musée du Louvre, dressé à la demande de l'Elysée, au lendemain des attentats de novembre à Paris, «le pillage et le trafic de biens culturels sont l'affaire de tous.

Ces fléaux ne touchent pas seulement la communauté archéologique, mais également les populations locales, en laissant exsangues des régions, voire des pays, de leur potentiel d'attractivité pour le tourisme. Ces activités illégales entraînent une chute de l'économie et un appauvrissement qui, cumulés aux autres difficultés, aggravent les difficultés économiques locales en plus de contribuer à la destruction de l'Histoire humaine...». Notre pays est également durement frappé par le phénomène et l'Europe le sait.

C'est, peut-être, la raison pour laquelle elle a décidé d'aider nos archéologues et universitaires à consolider leurs connaissances en matière de gestion et de préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel à travers le programme d'appui à la protection et la valorisation du patrimoine culturel en Algérie. Selon des sources proches du secteur, aurait, ainsi, été lancés, mi-mars dernier, des cycles de formations destinés aux personnels et scientifiques intervenant dans le domaine. Une initiative qui intervient dans un contexte de guerre sans merci déclarée par l'Europe contre le trafic illicite des biens culturels, dont le lien avec le terrorisme international est bien réel.

A ce sujet, l'historien et archéologue Dr. Dahmani, a tenu à souligner : «Le trafic de biens culturels a existé et existe toujours en Algérie. Mais durant la décennie noire, ce trafic avait connu un essor prodigieux. Or, son rapport avec l'activité terroriste n'était pas aussi évident qu'il ne l'est aujourd'hui avec l'apparition de Daech.» Autrement dit, précisera-t-il, ce type de trafic n'était pas une source de financement avérée pour les réseaux terroristes algériens, et ce, bien qu'il ne soit pas moins délétère et destructeur.

Et l'archéologue d'ajouter : «Les terroristes de la décennie noire avaient d'autres sources de revenus qui étaient essentiellement basés en Arabie Saoudite, c'est-à-dire des financements issus de l'extérieur.» Néanmoins, insiste-t-il, le trafic illicite des biens culturels dont sont, à ce jour, victimes plus d'un site archéologique du pays demeure, tout de même, une forme de criminalité à ne pas négliger, car dangereusement néfaste et s'apparente au terrorisme.

21.07.16

Liens : http://www.elwatan.com/hebdo/magazine/appel-a-une-mobilisation-des-pays-d-origine-et-d-asile-des-biens-voles-21-07-2016-325453_265.php

Le terrorisme, une menace grandissante pour l'économie mondiale, avertit le G20

La recrudescence d'attentats à travers le globe est devenue une menace pour la croissance économique mondiale, ont averti dimanche les grands argentiers du G20. A l'issue d'une réunion de deux jours à Chengdu, dans le sud-ouest de la Chine, les ministres des Finances du G20 ont "condamné dans les termes les plus forts les récents attentats terroristes" survenus dans le monde. Ils ont également inclus le terrorisme parmi les facteurs "compliquant" l'environnement économique mondial, selon leur communiqué final. Le Fonds monétaire international (FMI) avait fait le même constat au cours du week-end. "C'est nouveau: le monde a déjà connu des attaques terroristes (...) mais aujourd'hui, la multiplicité des attentats créé une situation d'incertitude" au moins aussi dommageable pour l'économie "que des déstabilisations régionales ou qu'un conflit régional", a confirmé Michel Sapin. Dès lors, "il est normal que le terrorisme soit mentionné dans l'analyse du paysage économique", a insisté le ministre français des Finances. A cet égard, la réunion de Chengdu a été l'occasion de "réaffirmer notre solidarité et notre résolution dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, et dans le renforcement des moyens pour enrayer le financement du terrorisme", a indiqué de son côté le secrétaire au Trésor américain Jacob Lew. La question a été immanquablement abordée lors des dernières rencontre du G20, mais la succession d'attentats meurtriers ces dernières semaines, de Nice à Kaboul, lui conférait une acuité particulière. En mai au Japon, les grands argentiers du G7 s'étaient déjà entendus pour muscler leur offensive contre le financement du terrorisme, via des échanges accrus entre organisations de renseignement et une meilleure collaboration dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires. Mais également par le renforcement du Gafi (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux). Ces efforts sont-ils efficaces pour prévenir le passage à l'acte d'individus isolés, comme c'était apparemment le cas du conducteur du camion ayant foncé dans la foule à Nice? Au-delà des mesures s'attaquant au "financement des grandes structures du terrorisme" comme le groupe Etat islamique, un "deuxième versant" des propositions étudiées au G20 concerne directement "le financement des actions terroristes sur nos territoires", a expliqué M. Sapin. "C'est du +terrorisme low-cost+, il ne faut pas de grands moyens pour le mettre en oeuvre. Mais là aussi, on peut agir et on agit déjà: par exemple, dans le cas des cartes de crédit pré-payées, qui jusque là pouvaient être chargées de façon anonyme". (Belga). Publié le 24 juillet 2016

Liens : <http://www.dhnet.be/dernieres-depeches/belga/le-terrorisme-une-menace-grandissante-pour-l-economie-mondiale-avertit-le-g20-5794abc5357086b3e0d81afa>

A l'issue d'une réunion de deux jours le G20 constate Le terrorisme, une menace grandissante pour l'économie mondiale

D'autre part, le G20 a estimé que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne «renforce les incertitudes» pour l'économie mondiale, le Brexit s'ajoutant aux menaces risquant de faire dérailler l'économie planétaire.

La recrudescence d'attentats à travers le globe est devenue une menace pour la croissance économique mondiale, ont averti hier les grands argentiers du G20, tandis que le ministre français Michel Sapin décrivait le terrorisme comme un nouveau facteur d'«incertitude» pour la conjoncture. A l'issue d'une réunion de deux jours à Chengdu, dans le sud-ouest de la Chine, les ministres des Finances du G20 ont «condamné dans les termes les plus forts les récents attentats terroristes» survenus dans le monde. Ils ont également inclus le terrorisme parmi les facteurs «complicant» l'environnement économique mondial, selon leur communiqué final. Le Fonds monétaire international (FMI) avait fait le même constat au cours du week-end. «C'est nouveau: le monde a déjà connu des attaques terroristes (...) mais aujourd'hui, la multiplicité des attentats créé une situation d'incertitude» au moins aussi dommageable pour l'économie «que des déstabilisations régionales ou qu'un conflit régional», a confirmé Michel Sapin. Dès lors, «c'est normal que le terrorisme soit mentionné dans l'analyse du paysage économique», a insisté le ministre français des Finances dans un entretien à l'AFP. A cet égard, la réunion de Chengdu a été l'occasion de «réaffirmer notre solidarité et notre résolution dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, et dans le renforcement des moyens pour enrayer le financement du terrorisme», a indiqué de son côté le secrétaire américain au Trésor Jacob Lew.

La question a été immanquablement abordée lors des dernières rencontre du G20, mais la succession d'attentats meurtriers ces dernières semaines, de Nice à Kaboul, lui conférait une acuité particulière. En mai au Japon, les grands argentiers du G7 s'étaient déjà entendus pour muscler leur offensive contre le financement du terrorisme, via des échanges accrus entre organisations de renseignement et une meilleure collaboration dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires. Mais également par le renforcement du Gafi (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux). Ces efforts sont-ils efficaces pour prévenir le passage à l'acte d'individus isolés, comme c'était apparemment le cas du conducteur du camion ayant foncé dans la foule à Nice? Au-delà des mesures s'attaquant au «financement des grandes structures du terrorisme» comme le groupe Etat islamique, un «deuxième versant» des propositions étudiées au G20 concerne directement «le financement des actions terroristes sur nos territoires», a expliqué M.Sapin. «C'est du terrorisme low-cost", il ne faut pas de grands moyens pour le mettre en oeuvre. Mais là aussi, on peut agir et on agit déjà: par exemple, dans le cas des cartes de crédit pré-payées, qui jusque-là pouvaient être chargées de façon anonyme», a-t-il souligné. D'autre part, le G20 a estimé que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne «renforce les incertitudes» pour l'économie mondiale, le Brexit s'ajoutant aux menaces risquant de faire dérailler l'économie planétaire a-t-on indiqué. Toutefois, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G20, réunis ce week-end dans le sud-ouest de la Chine, ont également voulu envoyer un message rassurant. Les pays de l'UE «sont bien positionnés» pour contrer «de manière dynamique» les éventuelles répercussions économiques et financières du Brexit, selon le communiqué final de la rencontre. Avant même le résultat du vote britannique, le G20 avait déjà compté le Brexit, il y a trois mois, parmi «les menaces» pour l'économie mondiale. 25 Juillet 2016

Liens : <http://www.lexpressiondz.com/internationale/246304-le-terrorisme-une-menace-grandissante-pour-l-economie-mondiale.html>

Sommet de la Ligue arabe : le président mauritanien appelle à "unir les efforts pour tarir les sources de financement du terrorisme"

NOUAKCHOTT, 25 juillet (Xinhua) -- Le chef de l'Etat mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, a appelé lundi à Nouakchott les pays arabes à unir leurs efforts pour "tarir" les sources de financement du terrorisme.

Le président mauritanien s'exprimait à l'occasion de l'ouverture du 27ème Sommet de la Ligue arabe, organisation qui regroupe 22 pays, qu'il préside désormais.

Il a rappelé que son pays, qui n'a pas connu d'attaque terroriste depuis 2010, a mis en place une stratégie qui a permis de "contenir ce danger et à le bouter hors des frontières du pays".

D'autre part, le président Mohamed Ould Abdel Aziz a souligné qu'il "est temps que les crises et les violences du monde arabe trouvent des solutions définitives garantissant l'intégrité et l'unité territoriale des pays arabes".

Par rapport à la violence en Syrie (pays suspendu de la Ligue arabe), le président mauritanien a salué l'initiative koweïtienne visant à rétablir la paix dans ce pays.

Par ailleurs, il a déploré "la souffrance de nos frères (arabes) en Libye", avant d'appeler les pays de la Ligue à "unir leurs efforts afin de trouver des solutions aux crises dans ce pays et à cultiver la paix et le rapprochement entre les belligérants".

"Nous aspirons à mettre fin à toutes les crises des pays arabes et notre responsabilité consiste à tout mettre en œuvre pour relever ces défis", a-t-il souligné. 2016-07-25

Liens : http://french.xinhuanet.com/2016-07/25/c_135539262.htm

Pour lutter contre le terrorisme, luttons contre la contrefaçon, estime un député

Encore et encore. Un parlementaire vient à nouveau de tisser un lien entre terrorisme et contrefaçon, afin d'inciter l'exécutif à accentuer la lutte contre celle-ci. Cette fois, c'est Bernard Brochand qui s'y colle, celui qui fut également président du comité national anti contrefaçon.

Le député vient ainsi de questionner le ministre des Finances et des comptes publics sur le problème de la contrefaçon, considérée comme « *nouvelle source de financement du terrorisme* ». Il lui demande en substance quelles mesures il entend « *prendre pour lutter efficacement* » contre ces copies et trafics illicites, « *notamment au regard de ses ramifications avec le terrorisme* ».

L'encrier ? Le rapport de l'UNIFAB

Ses sources d'inspiration ne sont pas bien difficiles à trouver. Brochand a plongé en effet sa plume dans un rapport de l'Union des fabricants (UNIFAB) remis à Bercy début 2016 .

Dans ce document, l'organisation qui compte dans ses rangs Peugeot Citroën, Lacoste, Disney, Microsoft, LVMH, Orange, Nike, Vivendi, l'ALPA, la Société civile des producteurs de phonogrammes, etc. multiplie les rapprochements entre contrefaçons et cette criminalité.

On peut y lire qu'Internet est un « *canal de distribution par excellence des marchandises de contrefaçon, en raison de son caractère anonyme* ». Le piratage de CD ou DVD ? Un vecteur au service d'une « *plus grande propagande des groupes*

terroristes qui mettent en vente des disques contenant, par exemple, des images du Jihad. Dans ce cas, la contrefaçon participe directement au recrutement de nouveaux adeptes ». Les intermédiaires techniques ? Trop souvent, ils permettent « *aux contrefacteurs d'étendre considérablement leur champ opératoire* ». Les attentats du 13 novembre ? « *Ibrahim et Salah Abdeslam résidaient dans la commune belge de Molenbeek réputée pour son contexte sociosécuritaire particulièrement précaire* », etc.

Brochand surfe lui aussi sur cette vague : « *la contrefaçon est à ce jour la deuxième source de revenus criminels dans le monde. Les réseaux terroristes organisent désormais la fabrication et la distribution de produits contrefaits pour alimenter leurs opérations. Il a été prouvé, lors de l'enquête sur les attentats de Paris en janvier 2015, que les frères Kouachi s'étaient livrés au trafic de chaussures de sport pour financer leurs opérations* ». Tout en reprenant l'exemple de Molenbeek : le « *cœur des enquêtes des attentats du 13 novembre 2015, est bien connu depuis plusieurs années pour être le théâtre de nombreuses saisies de contrefaçons, car c'est une plaque tournante importante de ce trafic* ».

Dans son esprit, la contrefaçon offre ainsi à des individus parfois isolés « *la possibilité de se financer rapidement tout en passant inaperçus et il devient un choix logique pour ces derniers* ».

Afin d'aiguiller l'exécutif sur la bonne voie, il considère du coup que ce délit « *est trop faiblement sanctionné. [Il] permet un large profit pour un investissement faible et les peines prononcées sont très rarement appliquées, car peu importantes* ». De plus, « *ce trafic est de plus encouragé par Internet, car sa législation est trop permissive* ».

Des tentatives qui s'enchaînent, des parlementaires qui se déchaînent

Cette intervention vient nourrir plusieurs tentatives récentes visant toutes à asséner de nouveaux tours de vis sur la législation en cours. Ainsi, en juin dernier, à l'occasion du projet de loi Numérique, le socialiste Richard Yung, président du Comité national anti contrefaçon, a tenté de faire peser sur les épaules des plateformes un devoir de diligence, afin qu'elles aient à prendre « *toutes les mesures raisonnables, adéquates et proactives afin de protéger les consommateurs et les titulaires de droits de propriété intellectuelle contre la promotion, la commercialisation et la diffusion de contenus et de produits contrefaisants* ».

Il calait sa proposition sur la législation relative à la « *lutte contre la provocation à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie, l'incitation à la haine raciale, la pédopornographie et les activités illégales de jeux d'argent* ». Un amendement repoussé finalement en commission mixte paritaire.

Un mois plus tôt, cette fois dans le cadre du projet de loi sur la justice du XXI^e siècle, des députés ont tenté d'insérer le délit de contrefaçon en bande organisée « *dans la liste des infractions susceptibles d'être commises en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* ». Avantage ? Permettre de déployer l'artillerie lourde de la procédure en vigueur contre cette criminalité. L'amendement, également inspiré par le rapport de l'Unifab, fut là encore rejeté.

Dans le même texte, toujours à l'Assemblée nationale, d'autres ont proposé cette fois de punir cette bande organisée d'une peine de... 30 ans de prison. « *La contrefaçon est utilisée aujourd'hui par les réseaux terroristes. La législation actuelle est peu dissuasive. Quand on regarde de près, les peines qui existent sont rarement appliquées* » soutenait ainsi le député Hetzel, dans une prose proche de celle de Brochand. Ce quantum testostéronné est resté lettre morte, car jugé « *totale*ment

disproportionné » en commission des lois. Il revenait en effet à sanctionner ces faits comme un meurtre.

Parfois, cependant, les essais sont transformés. Ainsi, dans la loi du 3 juin 2016 sur la réforme pénale, les parlementaires fans du rapport de l'UNIFAB sont tout de même parvenus à faire sanctionner la contrefaçon en bande organisée à 7 ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende, au lieu des 5 ans et 500 000 euros alors en vigueur. Publiée le 27/07/2016

Liens : <http://www.nextinpact.com/news/100781-pour-lutter-contre-terrorisme-luttons-contre-contrefacon-estime-depute.htm>

Arrestation en Espagne de deux Marocains accusés de financer Daech

La garde civile espagnole a annoncé mercredi l'arrestation en Catalogne (nord-est de l'Espagne) de deux frères marocains âgés de 22 et 33 ans. Ils sont soupçonnés de «financement du terrorisme, coopération avec un groupe terroriste», déclare la garde civile dans un communiqué, en précisant que les deux hommes avaient un frère parti en Syrie avec femme et enfants, où il a péri.

Les deux suspects arrêtés dans la province de Gérone (Catalogne) au petit matin «faisaient parvenir des fonds aux administrateurs de Daech (Etat islamique, EI)», indique la garde civile sans préciser le montant des fonds et les dates d'envoi. Les fonds ont servi à «faciliter les déplacements» vers les zones de combat des candidats au jihad, selon la garde civile

160 personnes ont quitté l'Espagne pour rejoindre Daech

Madrid a été le théâtre de l'attentat jihadiste le plus meurtrier commis sur le sol européen, le 11 mars 2004, quand une dizaine de bombes dans des trains de banlieue avaient tué 191 personnes. Mais l'Espagne reste pour l'instant relativement préservée du phénomène des combattants étrangers par rapport à d'autres pays d'Europe, notamment la France et la Belgique.

Selon un rapport publié mi-juillet par l'Institut royal Elcano, un centre de réflexion, le nombre de combattants partis d'Espagne pour rejoindre l'EI s'élevait en avril à 160, dont 29 seraient morts sur place. Vingt sont revenus. Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, dans le nord du Maroc, et dans une moindre mesure Barcelone et Gérone sont les localités les plus touchées par la radicalisation.

Liens : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/arrestation-en-espagne-de-deux-marocains-accuses-de-financer-daech-27-07-2016-5998163.php>

Argent du terrorisme : La cellule Tracfin intensifie sa lutte

La cellule française Tracfin a reçu plus de 45 000 signalements de blanchiment d'argent en 2015. Un chiffre en hausse de 18 % par rapport à 2014 et de 56 % par rapport à 2013. Au coeur des activités de Tracfin, la lutte contre le financement du terrorisme.

Tracfin, c'est quoi ?

Créé en 1990, Tracfin est un organisme du ministère de l'Economie et des Finances dont l'objectif est de lutter contre le blanchiment d'argent.

Les récentes attaques terroristes en France ont provoqué une prise de conscience croissante de l'enjeu lié au financement du terrorisme.

Une des missions principales de Tracfin est « la réception et la protection des renseignements sur les circuits financiers clandestins qui pourraient être destinés au financement du terrorisme, et au blanchiment de fonds illicites ».

Son activité comprend également la lutte contre la fraude fiscale.

Comment fonctionne cet organisme ?

Très concrètement, Tracfin se voit signaler, par les établissements assujettis au dispositif anti-blanchiment, des opérations financières considérées comme « atypiques ».

Dans la foulée, Tracfin analyse et enrichit les signalements qu'elle a reçus.

« Notre métier, c'est de savoir faire parler les chiffres », résume Bruno Dalles, directeur de Tracfin.

Tracfin compte 120 agents, dont 25 % d'inspecteurs des finances publiques, qui recoupent notamment les données, analysent les mécanismes fiscaux et financiers afin de vérifier si les déclarations de soupçons sont pertinentes.

D'où viennent les signalements collectés par Tracfin ?

« 85% des déclarations de soupçons proviennent du secteur financier, banques et assurances », explique Bruno Dalles.

D'autres secteurs sont également concernés, comme les notaires, les professions immobilières, les casinos ou encore les experts-comptables.

Des liens étroits avec les services de renseignement

Tracfin entretient également des rapports étroits avec la communauté du renseignement.

La cellule transmet des renseignements financiers aux autorités judiciaires, aux services de police judiciaire, à l'administration des douanes et des impôts ainsi qu'aux services de renseignement spécialisés, notamment la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure) et la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure).

En 2015, Tracfin a adressé 168 transmissions aux services de renseignement en matière de lutte contre le financement du terrorisme, contre 67 en 2014.

Le 24 novembre 2015, peu après les attentats de Paris, le gouvernement annonçait que Tracfin « aurait désormais accès au fichier des personnes recherchées, dans lequel figurent notamment les fiches S ».

« Les échanges entre les services de renseignement relevant de l'Intérieur et des Finances ont été renforcés sur les sujets liés au terrorisme et à son financement », déclarait également l'exécutif.

Une coopération internationale

Fléau mondial, la problématique du terrorisme implique également une réponse globale : Tracfin n'y déroge pas.

Membre du Groupe d'Action Financière (Gafi), qui regroupe 34 pays membres, Tracfin a notamment participé à l'élaboration d'un document sur le financement de l'organisation terroriste Etat Islamique.

En 2015, les échanges d'informations entre la cellule française et ses homologues étrangers ont fortement augmenté : le service a reçu 1 346 informations entrantes des cellules de renseignement financier étrangères, soit une hausse de 28 % sur un an.

Ces demandes provenaient d'Europe à 65 %, d'Amérique à 24 %, d'Afrique à 7 % et d'Asie et du Moyen-Orient à 3 %. 29/07/2016

Liens : <http://www.ouest-france.fr/terrorisme/argent-du-terrorisme-la-cellule-tracfin-intensifie-sa-lutte-4393191>

Tracfin : banques, assurances, intermédiaires de paiement... tout le monde peut mieux faire !

En 2015, le nombre d'informations reçues par Tracfin a progressé de 18% sur un an, pour atteindre le chiffre de 43.231. 95% ont émané de professionnels. La participation des banques en ligne « reste faible » selon Tracfin. Elles ne sont pas les seules à être pointées du doigt.

Tracfin existe depuis 1990. La mise en place de la cellule chargée du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins fait suite à la création du délit de blanchiment du trafic de stupéfiants en 1987 et du groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). C'est auprès d'elle que les professionnels dits déclarants ont l'obligation d'effectuer une déclaration de soupçon dès lors que, pour des sommes d'argent ou des opérations, ils « savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme », rappelle Bercy.

70% des signalements proviennent des banques

Le rapport annuel 2015 de Tracfin révèle que 45.266 signalements ont été déposés l'an passé, soit une progression de +18% par rapport à 2014 et un bond de +150% par rapport à 2009. Les banques et les établissements de crédit sont en première ligne dans ce mouvement. Rien qu'en 2015, ils ont procédé à 31.276 déclarations de soupçon (70% du total réceptionné par Tracfin), soit une hausse de 6%.

Derrière ce chiffre, Tracfin pointe quelques asymétries de comportement : « Rapporté au nombre de comptes ouverts, la pratique déclarative des six plus grands groupes bancaires français (1) varie pratiquement dans une proportion de 1 à 2. (...) Dans l'ensemble, les signalements manquent d'analyse et il n'est pas toujours évident de déceler en quoi les opérations déclarées sont suspectes, notamment au regard du profil clientèle et des "habitudes" financières de la relation d'affaire. » Quant aux banques en ligne (2), elles peuvent, elles aussi, s'améliorer. « Collectivement, les sept banques en ligne ont adressé 313 déclarations au service, ce chiffre reste faible au regard du nombre de comptes ouverts par ces opérateurs, malgré une progression de 27% par rapport à 2014 », tient à signaler la cellule de lutte contre le blanchiment.

Les banques privées déclarent étrangement peu

Ce n'est pas le seul segment d'activités bancaires à être pointé du doigt. Pour Tracfin, « malgré une augmentation de l'activité déclarative des banques privées (+43% entre 2014 et 2015), les 736 signalements émanant de ces déclarants demeurent faibles en valeur absolue, notamment compte tenu de leur exposition aux risques de blanchiment des capitaux, en raison de la nature de leurs relations d'affaires (non-résidents, personnes politiquement exposées (PPE) étrangères et domestiques, résidents géant directement des avoirs importants ou effectuant des opérations internationales particulièrement significatives) et des caractéristiques et modalités d'exécution des opérations financières (opérations de montants élevés, demande de confidentialité accrue, représentation du client par un tiers, montages complexes, recours à des trusts...). (...) La qualité des déclarations adressées par ces banques est largement perfectible (déclarations parfois tardives, absence d'éléments de connaissance client, absence des justificatifs). »

D'autres établissements financiers se montrent plus actifs. Les assureurs par exemple. Entre 2014 et 2015, le nombre de déclarations à Tracfin a progressé de 52% à 2.159. « Ces résultats chiffrés encourageants résultent en partie d'une meilleure

sensibilisation du secteur depuis plus de deux ans », déclare la cellule de lutte contre le blanchiment d'argent. Mais là aussi, des progrès sont attendus. Le rapport annuel 2015 souligne « le faible nombre de déclarations (...) sur des personnes morales (7% en 2014, 6% en 2015). Si les contrats d'assurance-vie ne peuvent être souscrits que par des personnes physiques, les contrats de capitalisation sont, quant à eux, accessibles aux personnes morales sous certaines conditions. De plus, les fonds placés par les personnes physiques peuvent provenir directement ou indirectement de personnes morales (ex : abus de biens sociaux). Or, force est de constater que les déclarants du secteur des assurances s'intéressent peu à ces thématiques. »

Forte progression chez les établissements de paiement

Les boutiques de change de devises se sont aussi plus impliquées avec 1.709 informations (+50%) en 2015. Pourtant, « 67 changeurs sur 177 recensés au 1er janvier 2015 ont effectué au moins une déclaration de soupçon au cours de l'année : 5 d'entre eux ont contribué à 60,7% des 1.709 déclarations », peut-on lire dans le rapport 2015 de Tracfin. Lequel rappelle aussi que, depuis le 1er janvier 2016, les changeurs manuels doivent prendre l'identité de la personne pour toutes les opérations à partir de 1.000 euros. Ce plafond était de 8.000 euros auparavant.

Un dernier chiffre attire l'attention dans le bilan 2015 de Tracfin : +176%. C'est la progression des déclarations déposées par les établissements de paiement, soit 4.535 informations. Ils se placent comme le second acteur parmi les professionnels dans la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Mais ce chiffre doit être relativisé : « Pour la première fois, les déclarations de représentants en France de Western Union sont comptabilisées non pas dans les établissements de crédit, mais parmi les établissements de paiement. (...) 93% des déclarations de soupçon sont transmises par le secteur traditionnel des transferts d'espèces contre 7% pour l'activité de prestations de service de paiement pour le compte de tiers. » Pour ces derniers, ils peinent à connaître de manière exhaustive et fiable les expéditeurs et les bénéficiaires des fonds.

(1) BNP Paribas, groupe Crédit Agricole, Société Générale, groupe BPCE, groupe Crédit Mutuel (dont CM11 et Arkéa) et La Banque Postale – hors activité de banque en ligne. (2) Axa banque, BforBank, Boursorama, Fortuneo, Groupama banque, ING Bank, Monabanq. 29/07/2016

Liens : <http://www.cbanque.com/actu/59224/tracfin-banques-assurances-intermediaires-de-paiement-tout-le-monde-peut-mieux-faire>

Terrorisme : Tracfin intensifie la lutte contre le blanchiment de capitaux

Quelque 45.266 signalements ont été reçus en 2015 par le service de Bercy chargé de lutter contre le blanchiment, selon le rapport annuel publié ce jeudi. Le chiffre est en hausse de 18% par rapport à 2014 et de 56% par rapport à 2013. Les attentats de 2015, et la nécessité de lutter contre le financement du terrorisme, ont marqué un tournant.

Les établissements financiers sont-ils de plus en plus pointilleux? Les flux financiers douteux sont-ils de plus en plus nombreux? Quelle qu'en soit la raison, Tracfin a de plus en plus de travail! Selon le rapport annuel de ce service de Bercy chargé de la lutte contre le blanchiment, ce ne sont pas moins de 45.266 signalements qui ont été reçus en 2015 (un chiffre en hausse de 18 % par rapport à 2014 et de 56 % par rapport à 2013).

L'an dernier, près de 95% des informations reçues par Tracfin émanent des professionnels soumis aux dispositifs anti-blanchiment, soit 43.231 déclarations de soupçon (+18 % également). Les banques et établissements de crédit demeurent les premiers contributeurs avec 31.276 signalements. Mais d'autres secteurs d'activité sont également concernés (notaires, secteur immobilier, casinos, experts-comptables, commissaires aux comptes, etc.). «Ces professions non financières mais néanmoins placées au carrefour de transactions, apportent leur concours aux pouvoirs publics dans la détection des opérations suspectes», souligne le ministère des Finances. En 2015, elles représentent 2817 signalements à Tracfin (soit + 15 % par rapport à 2014). Les professionnels qui ne mettent pas en place des systèmes internes de prévention de risque de blanchiment, ou qui ne signalent pas un cas douteux, risquent gros: la Commission nationale des sanctions, à pied d'œuvre depuis fin 2014, punit ceux qui manquent à leurs obligations -les sanctions les plus graves étant des interdictions temporaires d'exercer et des amendes de plusieurs milliers d'euros.

Sur 2015, Tracfin a réalisé 10.556 enquêtes (+8 % par rapport à 2014) ; elles ont débouché sur l'envoi de 448 notes à l'autorité judiciaire (-3 %) et 1187 notes aux administrations partenaires (+27 %) dont 51 notes aux services de police judiciaire (+31 %), précise le rapport annuel.

Les attentats de l'an dernier, et la prise de conscience de l'enjeu que représente le financement du terrorisme, ont marqué un tournant. Le ministre des Finances Michel Sapin et François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avaient, dans un courrier, appelé les organismes financiers à une «vigilance extrême». En outre, «une impulsion nouvelle a été donnée par le renforcement des moyens et l'approfondissement de l'intégration de Tracfin au sein de la communauté du renseignement», rappelle Bercy. Le nombre de notes transmises aux autres services de renseignement a ainsi fortement augmenté, passant de 213 en 2014 à 349 en 2015, «dont 90 pour les seuls mois de novembre et décembre 2015». Tracfin a également participé à la mise en place et à la montée en puissance de la cellule interagences au sein de la DGSI. «A l'échelle nationale, la création de cette cellule interservices a notamment permis d'accroître la fluidité et la réactivité dans l'échange d'informations entre l'ensemble des agences nationales compétentes».

A l'échelle européenne et internationale (UE, G7, G20 et GAFI notamment), les échanges entre cellules de renseignement financier «se sont intensifiés et systématisés», insiste le ministère. C'est le cas par exemple avec la Belgique et le Luxembourg. L'activité d'échanges d'informations entre Tracfin et ses homologues étrangers a ainsi fortement progressé en 2015: le service a reçu 1346 informations entrantes des cellules de renseignement financier étrangères (+ 28 % en un an).

Mis à jour le 28/07/2016

Liens : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/07/28/20002-20160728ARTFIG00153-terrorisme-tracfin-intensifie-la-lutte-contre-le-blanchiment-de-capitaux.php>

Terrorisme : hausse des signalements à Tracfin

45 266 signalements ont été faits à Tracfin en 2015, 18% de hausse par rapport à 2014, et 56% de hausse par rapport à 2013.

45 266 signalements ont été faits à Tracfin en 2015, 18% de hausse par rapport à 2014, et 56% de hausse par rapport à 2013. Le service de Bercy chargé de la lutte contre le blanchiment a donc plus de travail, signale son rapport annuel. En 2015, Tracfin a réalisé 10 556 enquêtes, progression de 8% par rapport à 2014, qui ont débouché sur l'envoi de 448 notes à l'autorité judiciaire.

Selon le rapport, les attentats de l'an dernier ont joué un rôle.

Le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque de France et le président de l'Autorité de contrôle prudentiel avaient envoyé un courrier aux organismes financiers, les incitant à une "vigilance extrême" sur le financement du terrorisme. De plus, selon le rapport, "une impulsion nouvelle a été donnée par le renforcement des moyens et l'approfondissement de l'intégration de Tracfin au sein de la communauté du renseignement." 28 Juillet 2016.

Liens : <http://www.atlantico.fr/pepites/terrorisme-hausse-signalements-tracfin-2777984.html>

Blanchiment, financement du terrorisme : Les signalements sont de plus en plus nombreux

Les déclarations de soupçons adressées à Tracfin ont augmenté de 18% en 2015. Elles ont été adressées dans leur grande majorité par des établissements bancaires.

Lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude et le financement du terrorisme... Telle est l'objectif qui a été fixé à Tracfin. A partir des informations reçues sur des opérations suspectes, la cellule rattachée à Bercy peut demander des compléments d'information, enquêter et le cas échéant transmettre ses conclusions à la justice, à l'administration, voire aux renseignements de pays étrangers.

43.231 déclarations de soupçon

Tout le système repose donc sur la capacité à collecter et traiter l'information. Or, force est de constater que d'année en année, le nombre de signalements progresse. Dans son rapport de 2015, qui vient d'être publié, Tracfin dit avoir reçu 45.266 informations sur des opérations suspectes. Soit 18% de plus qu'en 2014.

La quasi-totalité de ces informations ont été adressées par les professionnels tenus de déclarer les opérations suspectes. 43.231 déclarations sont parvenues à Tracfin par ce canal (+18% sur 1 an et +57% sur 2 ans). Cela « *s'explique notamment par l'arrivée à maturité des mesures de vigilance pour lutter contre la fraude fiscale et la participation active des professionnels déclarants à la lutte contre le financement du terrorisme* », souligne le service. En clair, ces chiffres ne sont pas nécessairement dus à un accroissement des activités criminelles mais plutôt à une meilleure détection des flux financiers suspects.

Les banques restent le pivot du système

Dans ce dispositif, le secteur financier occupe toujours une place centrale. Il est à l'origine de 93,5% des déclarations de soupçon et les banques ont à elles seules adressé 72% des déclarations. Un chiffre qui n'a rien d'étonnant au vu de l'importance des flux qui passent par leurs livres.

Sans surprise, les assureurs pèsent donc moins lourd dans le dispositif (5% des signalements), tout comme les CGP ou les sociétés de gestion (moins de 100 cas au total).

Enfin, il est à noter que certaines professions non financières (notamment dans le chiffre et le droit) sont également tenues de transmettre des informations à Tracfin. Au total, la sphère non financière a tout de même signalé 2.817 cas suspects en 2015.

Ces remontées d'informations sont venues principalement des notaires (996 signalements), des administrateurs judiciaires (528) et des casinos (422). 28.07.2016

Liens : <http://argent.boursier.com/quotidien/actualites/blanchiment-financement-du-terrorisme-les-signalements-sont-de-plus-en-plus-nombreux-3520.html>

Tracfin renforce son dispositif de lutte contre le financement du terrorisme

L'organisme a publié son rapport pour l'année 2015, et met en avant la participation accrue des professionnels de la finance aux signalements d'activités suspectes.

Les 45.266 informations reçues ont débouché sur 10.556 enquêtes, 448 notes à l'autorité judiciaire et 1.187 notes aux administrations partenaires, dont 51 transmises aux services de police judiciaire. Telle est la synthèse du bilan de l'activité des services de Tracfin au cours de l'année 2015.

«Les événements majeurs qui ont marqué l'année 2015 ont, par ailleurs, été à l'origine d'une impulsion nouvelle donnée à la lutte contre le terrorisme et à son financement, par le renforcement des moyens et l'approfondissement de l'intégration de Tracfin au sein de la communauté du renseignement», indique le service de Bercy dans son rapport annuel publié hier.

Tracfin a participé dès le mois de juin 2015 à la mise en place et à la montée en puissance de la cellule inter-agences au sein de la DGSI, qui a notamment permis, à l'échelle nationale, *«d'accroître la fluidité et la réactivité dans l'échange d'informations entre l'ensemble des agences nationales compétentes»*, se félicite l'organisme.

Plus globalement, Tracfin précise que sur la quarantaine de professions assujetties au dispositif, les déclarations reçues des professions financières représentent 93% des signalements. 29/07/2016

Liens : <http://www.agefi.fr/regulation/actualites/etude-texte-reference/20160729/tracfin-renforce-dispositif-lutte-contre-196150>

Belgique : Premiers gels des avoirs de personnes soupçonnées de terrorisme

Il s'agit d'une mesure inédite dans le royaume. Le gouvernement belge a gelé les avoirs de dix personnes soupçonnées d'être en lien avec des activités terroristes, dont Mohamed Abrini, mis en cause dans les attentats de Bruxelles et de Paris.

Johan van Overtveldt, le ministre belge des Finances, a amendé un arrêté royal sur la lutte contre le financement du terrorisme, datant de 2006 mais jamais complété jusqu'à aujourd'hui. *«C'est une étape logique»*, qui *«constitue une partie intégrante de la lutte contre le terrorisme»*, s'est félicité le ministre. Tous les fonds et ressources économiques de dix personnes sont gelés et il est interdit de leur prêter de l'argent. Le gouvernement n'a toutefois pas souhaité donner d'informations sur les dix individus.

Un seul nom ressort tout de même. Celui de Mohamed Abrini, 31 ans, dit *«l'homme au chapeau»*, identifié sur la vidéo de surveillance dans les minutes précédents la double explosion à l'aéroport de Zaventem le 22 mars dernier, qui a coûté la vie à 32 innocents. Ce dernier est actuellement emprisonné en Belgique, mais il est aussi visé

par un mandat d'arrêt européen émis par les juges d'instruction français pour son rôle logistique dans les attentats du 13 novembre à Paris, qui ont fait 130 morts.

Certains sont soupçonnés d'être actuellement en Syrie

Cette liste a été élaborée sur la base d'évaluations de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam), après concertation avec les autorités judiciaires. Cette institution a pour mission d'effectuer des évaluations stratégiques et ponctuelles sur les menaces terroristes et extrémistes à l'encontre de la Belgique. Selon l'arrêté, les personnes mentionnées «sont suspectées de commettre ou de tenter de commettre des infractions terroristes, de les faciliter ou d'y participer».

Parmi les autres nommés se trouvent aussi deux membres de la famille Bazarouj, une famille décrite pendant l'enquête sur les attentats comme «pourvoyeuse de candidat au djihad». L'un de ses membres a été inculpé, soupçonné d'avoir aidé Salah Abdeslam pendant sa cavale. Une première liste de deux noms avait été publiée en toute discrétion en mai. Ces deux personnes ont été citées dans le dossier de la cellule jihadiste démantelée à Verviers, dans le sud de la Belgique, en janvier 2015 et sont soupçonnées d'être actuellement en Syrie.

Que fait la France sur les avoirs des terroristes ?

Au niveau national, la France dispose d'un dispositif similaire. Il permet de geler les avoirs d'une personne qui «commet ou tente de commettre des actes de terrorisme, y participe ou les facilite ainsi que ceux qui les financent», peut-on lire sur le site du ministère des Affaires étrangères.

En mars 2015, le ministre des Finances et des Comptes publics a présenté un plan de lutte contre le financement du terrorisme. Il a été définitivement adopté le 25 mai dernier, avec trois objectifs.

- Faire reculer l'anonymat dans l'économie afin de mieux tracer les opérations financières ;
- Mieux surveiller, grâce à la mobilisation des acteurs financiers dans la lutte contre le terrorisme ;
- Renforcer les capacités de gel contre les avoirs détenus par les financeurs ou les acteurs du terrorisme. 29 juillet 2016

Liens : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/belgique-premiers-gels-des-avoirs-de-personnes-soupconnees-de-terrorisme-29-07-2016-6003433.php>

La Belgique gèle les avoirs de personnes soupçonnées de terrorisme

Le gouvernement belge a gelé les avoirs de dix personnes soupçonnées d'être en lien avec des activités de terrorisme, dont Mohamed Abrini, mis en cause dans les attentats de Bruxelles et Paris, une mesure inédite dans le royaume, a-t-on appris aujourd'hui.

Le ministre belge des Finances, Johan van Overtveldt, a amendé un arrêté royal sur la lutte contre le financement du terrorisme, datant de 2006 mais jamais complété jusqu'à cette année, comportant dix noms publiés jeudi au Moniteur, le journal officiel belge. Tous les fonds et ressources économiques de ce personnes sont gelés et il est interdit de leur prêter de l'argent.

Parmi ceux-ci figure Mohamed Abrini, 31 ans, dit "l'homme au chapeau", identifié sur la vidéo surveillance dans les minutes précédents la double explosion à l'aéroport de Zaventem le 22 mars (les attentats de Bruxelles ont fait 32 morts au total). Actuellement emprisonné en Belgique, il est aussi visé par un mandat d'arrêt européen

émis par les juges d'instruction français pour son rôle logistique présumé dans les attentats du 13 novembre à Paris (130 morts). "C'est une bonne chose que cette mesure qui existe depuis 2006 soit enfin opérationnelle. C'est une étape logique et constitue une partie intégrante de la lutte contre le terrorisme", s'est félicité M. van Overtveldt dans un court communiqué.

Le ministère n'a pas souhaité communiquer sur l'identité des personnes nommées. Sur cette liste se trouvent aussi deux membres de la famille Bazarouj, une famille décrite pendant l'enquête sur les attentats comme "pourvoyeuse de candidats au djihad", et dont l'un de ses membres a été inculpé, soupçonné d'avoir aidé Salah Abdeslam dans sa cavale. Le quotidien flamand De Tijd, qui a révélé l'information, explique que parmi les autres noms se trouvent des personnes soupçonnées d'être parties combattre en Syrie.

Une première liste de deux noms avait été publiée en toute discrétion en mai. Ces deux personnes ont été citées dans le dossier de la cellule djihadiste démantelée à Verviers (sud de la Belgique) en janvier 2015 et sont soupçonnées d'être actuellement en Syrie.

La liste a été élaborée sur la base d'évaluations de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam), après concertation avec les autorités judiciaires. Selon l'arrêté, les personnes mentionnées "sont suspectées de commettre ou de tenter de commettre des infractions terroristes, de les faciliter ou d'y participer". Mis à jour le 29/07/2016

Liens : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/07/29/97001-20160729FILWWW00132-la-belgique-gele-les-avoirs-de-personnes-soupconnees-de-terrorisme.php>

Des crimes liés au terrorisme en hausse au Canada

Il y a eu 173 « affaires criminelles » en lien avec des actes terroristes en 2015 au pays. Le chiffre frappe d'autant plus qu'il s'agit d'une hausse de 126 % entre 2014 et 2015, a calculé Statistique Canada, en se basant sur les crimes déclarés par la police.

Radio-Canada avec La Presse Canadienne

Selon les méthodes de l'agence, une « affaire criminelle » peut comprendre plusieurs infractions terroristes. Ces statistiques compilent donc une série d'infractions telles que la participation à un groupe terroriste, la tentative de quitter le Canada pour rejoindre un groupe terroriste outremer, le financement du terrorisme ou le fait d'héberger un terroriste.

Elles ne visent toutefois pas les attentats par fusillade ou l'explosion de bombes ayant causé la mort. Ces crimes sont alors calculés avec les autres homicides, souligne Statistique Canada.

Le pire en Ontario

En 2014, seulement 76 affaires avaient été compilées. L'agence fédérale prévient toutefois qu'il faut interpréter les chiffres avec prudence, notamment parce que de nouvelles infractions ont été ajoutées au Code criminel en 2015, ce qui pourrait être en partie responsable de la hausse.

L'Ontario est la province où le plus grand nombre d'affaires criminelles en lien avec le terrorisme sont survenues, soit 60 en 2015, suivi par la Colombie-Britannique, avec 36, et le Québec, avec 30.

Aucune infraction de terrorisme n'a été signalée en 2015 à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, au Nunavut, ni dans les Territoires-du-Nord-Ouest.

À l'origine de cette hausse

Toutefois, même si ces affaires terroristes ont subi une augmentation depuis 2014, l'expert Stéphane Leman-Langlois est d'avis qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure. Le professeur de l'École de service social de l'Université Laval, aussi titulaire de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et construction sociale du risque, croit que deux facteurs principaux ont contribué à l'augmentation des chiffres. D'abord, il y a le projet de loi C-51 du gouvernement conservateur de Stephen Harper, devenu la Loi antiterroriste de 2015, qui a ajouté de nouvelles infractions.

Ensuite, il y a la vague de jeunes qui ont cherché à quitter le pays pour aller rejoindre les rangs des combattants du groupe armé État islamique.

Au Québec, plusieurs étudiants du Collège de Maisonneuve de Montréal ont été arrêtés à l'aéroport en 2015. L'établissement était aussi fréquenté par Sabine Djermane et El Mahdi Jamali, qui ont notamment été accusés la même année d'avoir voulu quitter le pays pour commettre un acte terroriste à l'étranger.

« Ça a fait gonfler les chiffres », constate M. Leman-Langlois.

Pas d'augmentation de la violence terroriste

Le professeur note cependant que les statistiques dévoilées ne sont pas le reflet d'une augmentation de la violence terroriste au pays.

Ce qu'on appelle du terrorisme, ici, ce ne sont pas des attaques avec de la violence, c'est toute une ribambelle d'actes terroristes qui sont étiquetés « terroristes » parce qu'on a changé la loi plusieurs fois depuis quelques années.

Stéphane Leman-Langlois, professeur de l'École de service social de l'Université Laval

Ces chiffres ne signifient pas que « l'activité des gens radicalisés sur le territoire canadien est plus ou moins élevée » dit M. Leman-Langlois.

Selon lui, il n'est pas exclu qu'un gouvernement utilise des augmentations des cas rapportés pour durcir ses lois et réduire les libertés civiles des citoyens, quoiqu'il estime que le gouvernement actuel n'a montré aucun mouvement dans cette direction pour le moment. 28 juillet 2016

Liens : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2016/07/28/007-terrorisme-hausse-affaires-criminelles.shtml>

173 affaires criminelles liées au terrorisme en 2015 au Canada

MONTREAL — Il y a eu 173 affaires criminelles impliquant des actes terroristes en 2015 au pays, des chiffres qui sont en hausse notamment en raison de la vague de jeunes ayant cherché à rejoindre à l'étranger les combattants de l'État islamique (EI), constate un expert qui se base sur les plus récentes données de Statistique Canada sur le crime.

Les chiffres frappent, car il s'agit d'une hausse des affaires de terrorisme de 126 pour cent entre 2014 et 2015, a calculé l'agence de statistiques, qui se base sur les crimes déclarés par la police.

En 2014, seulement 76 affaires avaient été compilées. Selon les méthodes de l'agence, une « affaire » peut inclure plusieurs infractions terroristes.

Celle-ci prévient toutefois qu'il faut interpréter les chiffres avec prudence, notamment parce que de nouvelles infractions ont été ajoutées au Code criminel en 2015, ce qui pourrait être en partie responsable de la hausse.

L'Ontario est la province où le plus grand nombre d'affaires criminelles en lien avec le terrorisme sont survenues, soit 60 en 2015, suivie par la Colombie-Britannique avec 36 et le Québec avec 30.

Aucune infraction de terrorisme n'a été rapportée en 2015 à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, au Nunavut ni dans les Territoires-du-Nord-Ouest.

Ces statistiques sur le terrorisme compilent une série d'infractions telles que la participation à un groupe terrorisme, la tentative de quitter le Canada pour rejoindre un groupe terroriste outre-mer, le financement du terrorisme ou le fait d'héberger un terroriste.

Elles ne visent pas les attentats par fusillade ou l'explosion de bombes qui ont causé la mort. Ces crimes sont alors calculés avec les autres homicides, souligne Statistique Canada.

Mais même si ces affaires terroristes ont subi une augmentation depuis 2014, l'expert Stéphane Leman-Langlois est d'avis qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure.

Le professeur de l'École de service social de l'Université Laval, aussi titulaire de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et construction sociale du risque, s'est penché sur ces statistiques.

Il note que deux raisons principales ont contribué à l'augmentation des chiffres: le projet de loi C-51 du gouvernement conservateur de Stephen Harper, devenu la Loi antiterroriste de 2015, qui a ajouté de nouvelles infractions, mais aussi la vague de jeunes qui ont cherché à quitter le pays pour aller rejoindre les rangs des combattants du groupe armé État Islamique.

Au Québec, plusieurs étudiants du Collège de Maisonneuve de Montréal ont été arrêtés à l'aéroport en 2015. L'institution d'enseignement était aussi fréquentée par Sabine Djermane et El Mahdi Jamali qui ont notamment été accusés la même année d'avoir voulu quitter le pays pour commettre un acte terroriste à l'étranger.

«Ça a fait gonfler les chiffres», constate M. Leman-Langlois.

Mais il note que les statistiques dévoilées ne sont pas le reflet d'une augmentation de la violence terroriste au pays.

«Ce qu'on appelle du terrorisme ici ce ne sont pas des attaques avec de la violence, c'est toute une ribambelle d'actes terroristes qui sont étiquetés 'terroriste' parce qu'on a changé la loi plusieurs fois depuis quelques années», prévient-il.

«Cela ne veut pas dire que l'activité des gens radicalisés sur le territoire canadien est plus ou moins élevée».

Selon M. Leman-Langlois, il n'est pas exclu qu'un gouvernement utilise des augmentations des cas rapportés pour durcir ses lois et réduire les libertés civiles des citoyens, quoiqu'il estime que le gouvernement actuel n'a montré aucune inclination dans cette direction pour le moment.

Deux cas récents d'attentats terroristes au pays ayant causé la mort:

— Octobre 2014: Michael Zehaf Bibeau abat un soldat à Ottawa avant d'entrer au parlement canadien où il blesse un garde.

— Octobre 2014: Martin Couture-Rouleau a tué un soldat en fonçant sur lui avec son véhicule sur un soldat à Saint-Jean-sur-Richelieu, et en a blessé un autre. 28 juillet 2016

Liens : <http://journalmetro.com/actualites/national/1000109/173-affaires-liees-au-terrorisme-en-2015/>

« Daech, l'ubérisation du terrorisme »

Comment contrer Daech et prévenir de nouveaux attentats en France ? Une mission d'information parlementaire a enquêté sur les moyens de l'État islamique en Syrie et avancé quelques idées. Entretien avec sa vice-présidente, membre de la commission défense de l'Assemblée nationale, la députée socialiste de Gironde, Marie Récalde.

Rue89 Bordeaux : A la lueur de votre travail sur les moyens d'action de l'État islamique, comment analysez vous les derniers attentats de Saint-Etienne-de-Rouvray et de Nice ?

Marie Récalde : Ce qui s'est passé hier (mardi, NDLR) montre que la terreur peut-être partout, n'importe comment. Les actions terroristes se multiplient, et ce n'est malheureusement pas fini. Daech, c'est une espèce d'ubérisation du terrorisme, qui prétend régner sur le monde entier, poussant ses affidés, où qu'ils se trouvent et quel que soit le moyen d'action, à liquider les impies. Mais les revendications viennent toujours du même endroit. Grâce à une propagande massive, professionnalisée et ciblée en fonction des publics visés, le prétendu Etat islamique a l'art de s'adresser aux jeunes. Des vidéos extrêmement bien faites diffusées sur internet, les poussent à tenter l'aventure. Pourtant, les auditions que nous avons conduites pendant 6 mois auprès de responsables de services de renseignements, de chercheurs ou de représentants des grandes entreprises, montrent que les fournisseurs d'accès à internet et les réseaux sociaux ne semblent pas avoir pris la mesure de cette menace.

Comment cela ?

Leurs algorithmes des géants du web détectent les préférences de ceux qui font des recherches sur Daesh, et leurs font des suggestions de contenus qui les enferment dans la radicalisation. Surtout, les entreprises du web se limitent à une attitude passive consistant à ne retirer les contenus que lorsque ceux-ci sont signalés par les internautes ou les autorités. Même celles-ci ont parfois du mal à obtenir le retrait de contenus. Les membres de la commission sont restés ébahis par le peu de moyens et d'outils investis par les grandes entreprises. Pour nos auditions à l'Assemblée nationale, celles-ci ont envoyé des seconds couteaux. Business is business...

Prévenir la prolifération des discours extrémistes contrevient toutefois avec le principe de la neutralité du net, qui consiste à ne pas interférer sur les contenus en amont de leur diffusion...

C'est notre rôle de trouver le juste équilibre entre la protection des libertés publiques et la protection nécessaire de citoyens. Quand nous avons voté la loi sur le renseignement, que n'a-t-on eu comme message incendiaire sur l'attaque des libertés ! Il y a une espèce de schizophrénie dans ce pays à vouloir tout et le reste, sans que l'on touche à nos libertés. Il va pourtant falloir prendre nos responsabilités.

« Rester dans le cadre de l'Etat de droit »

La loi sur le renseignement comme l'état d'urgence n'ont pas empêché les attentats de se produire cet été.

Mais ils ont permis des perquisitions et des écoutes qui en ont déjoué d'autres. Sous le quinquennat précédent, 12000 postes de policiers ont été supprimés, tout comme les RG (renseignements généraux, en fait dispatchés en 2008 entre plusieurs administrations, puis reconstitués en 2014, NDLR). Aujourd'hui, on réembauche des militaires, des gendarmes... Il faut davantage de moyens, notamment pour le renseignement, mais cela prend du temps, car il y a une espèce d'inertie du paquebot.

Contre le terrorisme, François Hollande a affirmé mardi qu'il ne dérogerait pas au droit, comme le pressent certaines voix de l'opposition, mais aussi du Parti socialiste, favorables à la rétention préventive des fichés S. Qu'en pensez-vous ?

Le dispositif législatif, que nous avons renforcé depuis 2012, suffit. L'incarcération préventive, sur la base du soupçon, signifie qu'il suffirait par exemple de se garer 3 fois à côté d'une mosquée pour être fiché S et arrêté... Nous devons rester dans le cadre de l'Etat de droit, sinon les terroristes auront gagné.

Les deux terroristes de Saint-Etienne-du-Rouvray étaient fichés S, et l'un d'eux, qui avait tenté deux fois de se rendre en Syrie, a été libéré avec un bracelet électronique. N'y a-t-il pas là une vraie défaillance ?

Il est vrai que cela interroge, mais j'attends le résultat de l'enquête judiciaire et les confirmations de la place Beauvau pour me prononcer.

« *Crowdfunding du terrorisme* »

Votre rapport montre que Daech dispose de moyens en baisse, mais qui s'élèvent encore à 2000 milliards de dollars. Les derniers attentats en France ont montré qu'on peut semer l'effroi avec un camion ou un couteau. Suffira-t-il de couper les vivres à l'EI ?

Il faut combiner plusieurs actions, à commencer par l'intervention militaire pour le faire reculer, ce qui est en train de se produire en Irak et en Syrie, où l'EI essuie des revers et perd des combattants – moins de 15000 aujourd'hui, contre 35000 en 2014. Moins de territoires, c'est moins de moyens pour ce prétendu État, qui est en fait une organisation terroriste ultra-violente et totalitaire. Elle a une emprise territoriale forte et une prétention à administrer la population, et tire une partie de ses ressources de l'impôt, ou plutôt du racket. Nous devons couper tous ses circuits d'approvisionnement, y compris de composants permettant la réalisation d'engins explosifs, comme les engrais.

Et en Europe ?

Nous proposons dans le rapport des moyens d'agir contre le financement du terrorisme en Europe. Les opérations supposent de petits budgets – 43000 euros pour le Bataclan, par exemple – qu'on peut prévenir en limitant les cartes bancaires prépayées, ou l'entrée sans déclaration dans l'Union européenne de sommes supérieures à 10000 euros. Je suis aussi très inquiète des financements collectés via les réseaux sociaux, sortes de crowdfunding du terrorisme. Cela demandera beaucoup de temps, il ne faut pas se leurrer, et passera par un grand travail de déradicalisation. Nous devons notamment anticiper le retour des 600 Français aujourd'hui au Moyen-Orient dans les rangs de Daech, dont 200 femmes. Le retour de ces familles avec des enfants qui ont subi lavage de cerveau et entraînement militaire, nous préoccupe beaucoup. Certains prêchent même leur enfermement préalable.

Certains politiques agitent le discours identitaire, au risque de faire monter l'islamophobie et l'extrême-droite. Cela vous inquiète-t-il ?

La flambée islamophobe, c'est l'objectif que recherchent les terroristes, pour monter les communautés ethniques et religieuses les unes contre les autres, créer des réactions de panique et engendrer le chaos. Il faut qu'on soit très attentif, la République est en danger, à nous de rester unis pour faire face. On doit aussi repenser notre système d'intégration, mis en place pendant les Trente Glorieuses, à une époque sans chômage, ni crise économique.

Liens : <http://rue89bordeaux.com/2016/07/daech-uberisation-du-terrorisme/>

Banque islamique. Un créneau pour le financement du terrorisme?

La lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de l'argent sale fait l'actualité. L'inquiétude de la population, la réponse à la menace, tout pousse les autorités politiques et monétaires dans le monde à céder au tout-sécurité. Magazine a interviewé Abdel-Maoula el-Chaar, professeur et responsable du Centre de recherche, d'études et de documentation de l'Ecole supérieure des affaires (Esa), sur les éventuelles menaces que pourrait représenter la banque islamique en tant que créneau pour le recyclage de l'argent sale.

Une banque islamique pourrait-elle constituer un moyen pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme? Pourquoi?

Bien sûr, comme toutes les institutions financières, les banques islamiques peuvent servir de vecteur de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Cependant, utiliser une banque islamique pour des opérations illégales peut s'avérer compliqué: comme tous les établissements bancaires, les banques islamiques sont soumises à l'autorité de la Banque centrale de la juridiction dans laquelle elles opèrent. C'est ainsi que la Banque du Liban (BDL) encadre et contrôle les opérations des banques islamiques qui sont implantées sur le territoire libanais. De fait, ces dernières sont tenues d'appliquer toutes les dispositions imposées aux banques conventionnelles et subissent exactement les mêmes contrôles. Avec le développement d'un terrorisme islamiste et la tendance à faire l'amalgame entre les termes islamiste et islamique, les opérations des banques islamiques sont étroitement surveillées par les instances de contrôle internationales. Enfin, les banques islamiques sont soumises au contrôle de leurs conseils de la charia. Il s'agit d'un comité composé de juristes qui surveille à l'interne les opérations et veille à ce qu'elles soient conformes aux préceptes de l'islam. Il est sans doute beaucoup plus aisé pour un délinquant ou un terroriste d'utiliser les services d'une institution financière conventionnelle plutôt que ceux d'une banque islamique pour arriver à leurs fins.

Est-ce que le conseil de la charia est une garantie suffisante pour le contrôle des opérations de blanchiment d'argent? Ne peut-il pas lui même être utilisé comme outil pour des jurisprudences ou interprétations larges des objectifs des investisseurs?

Les prohibitions les plus connues du grand public de la charia sont l'interdiction de l'intérêt (riba) et de l'ambiguïté contractuelle (gharar). Cependant, la portée de la charia est beaucoup plus vaste. Ses prescriptions ont pour objectif de préserver, entre autres, la vie (nafs) et la propriété (mèl). Dans ces conditions, on voit mal un conseil de charia légitimer une opération qui peut aider au financement du terrorisme et/ou au recyclage de l'argent sale. Il existe des pays, comme la Malaisie, où la Banque centrale s'est dotée d'un Sharia Board qui légifère pour l'ensemble des banques islamiques du pays. Ce n'est pas le cas du Liban. La BDL estime que le théologique n'est pas de son ressort. Elle ne contrôle pas les Sharia Boards, mais a imposé aux banques islamiques des règles de fonctionnement qui doivent impérativement être appliquées. Tant que les banques islamiques se conforment au contenu de ses circulaires, la BDL n'intervient pas, sinon, comme toutes les banques, elles sont sanctionnées.

Au Liban, la banque islamique détient moins de 1% de part du marché. A quoi serait due cette stagnation de la croissance?

Il faut savoir que l'objectif premier de la création de banques islamiques au Liban n'était pas de servir une clientèle libanaise, mais de canaliser vers le pays des fonds des pays du Golfe. L'un des grands problèmes qui s'est alors posé a été l'incomplétude de l'arsenal opérationnel mis à la disposition de ces banques. Dans l'état actuel des choses, il est impossible, par exemple, de structurer au Liban des sukuk (obligation islamique), alors que c'est l'instrument le plus prisé par les investisseurs. Sur le plan local, les banques islamiques se sont heurtées à une autre réalité. La rhétorique de la banque islamique veut que tous les musulmans attendent impatiemment l'ouverture de banques islamiques pour faire migrer leurs fonds vers ces institutions. Or, Ernst & Young a publié, il y a quelques années, une étude qui démontre que seuls 20% des musulmans interrogés sont disposés à sacrifier une partie de leurs bénéfices financiers au profit de la conformité avec les principes de la charia. Une autre enquête, effectuée cette fois par Gallup, semble prouver que la religiosité et la pauvreté sont fortement corrélées. En d'autres termes, le marché captif de la finance islamique n'a pas les moyens d'investir «islamiquement», alors que les personnes qui le peuvent ne sont pas prêtes à sacrifier de la performance financière pour des principes religieux.

Après la crise financière de 2008, n'est-il pas plus attirant et prudent de travailler avec cette catégorie de banques qui opère avec l'économie réelle?

A priori, le risque est moins important. Les chiffres prouvent que les banques islamiques ont mieux résisté que les banques conventionnelles à la crise de 2008. Il convient cependant de remarquer que les banques conventionnelles libanaises n'ont pas été vraiment touchées, elles non plus, par la crise. Ce phénomène est à mettre en relation avec les «règles de jeux» que la Banque du Liban impose au secteur. A contrario, il faut aussi se rappeler que le marché de la finance islamique à Dubaï, et sans doute dans le Golfe, a failli s'écrouler en 2009 à la suite de l'explosion d'une bulle immobilière. Ce dernier événement vient prouver, s'il le fallait, que les institutions financières islamiques ne diffèrent pas vraiment de leurs consœurs conventionnelles: comme elles, elles cherchent à maximiser leurs profits mais sous la contrainte de la charia. Lorsqu'on y réfléchit, la situation est assez étonnante. En effet, les banques islamiques fondent leurs opérations sur un référentiel qui prône l'éthique et l'équité socioéconomique. On pourrait alors penser qu'elles auraient structuré une offre originale qui s'adresserait, sans exclusive, à toute personne sensible au principe de responsabilité sociale, alors qu'elles se sont contentées d'islamiser la banque conventionnelle.

Liens : http://magazine.com.lb/index.php/fr/component/k2/item/16796-banque-islamique-un-cr%C3%A9neau-pour-le-financement-du-terrorisme?issue_id=246

Le secteur de l'immobilier trop laxiste face au blanchiment

Un rapport inédit pointe des «négligences» dans le respect des obligations chez 33 professionnels épinglés. Il pointe également du doigt «l'ignorance» d'un grand nombre d'entreprises sur le sujet.

Tenus de signaler leurs soupçons à Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy, les professionnels de l'immobilier ont été rappelés à l'ordre, en raison de leur manque de zèle. Créée il y a trois ans, la Commission nationale des Sanctions peut infliger jusqu'à 5 millions d'euros d'amende, entamer une procédure disciplinaire et aviser le procureur de la République en cas de «grave défaut de vigilance». Le 12 janvier, elle a rendu un premier rapport au ton sévère. Elle y pointait des «négligences» dans le

respect de ces obligations chez 33 professionnels épingleés, mais aussi «l'ignorance complète par un grand nombre d'entreprises» de celles-ci. «Cette situation ne peut perdurer», concluait-elle.

Un projet de loi attendu à l'Assemblée début mars, prévoit de réformer la procédure pénale dans le but de mieux combattre le terrorisme, après les attentats de novembre. Il prévoit une petite révolution: donner à Tracfin la possibilité d'alerter les banques et les professionnels mobilisés dans la lutte anti-blanchiment tels que les assureurs, les avocats, les notaires et les agents immobiliers, en leur signalant des opérations et des personnes «à risques». Car aujourd'hui c'est l'inverse: il revient à ces professionnels d'envoyer à l'organisme qui traque les transferts d'argent illégaux, une «déclaration de soupçon».

Or les 38.000 déclarations de soupçon émises en 2014, émanaient très majoritairement «des banques, d'établissements de paiement et dans une moindre mesure, des assureurs», précise à l'AFP Albert Allo, directeur adjoint de Tracfin. Un quart d'entre elles a été étudié et approfondi pour déboucher sur 505 transmissions à la justice. Bien que soumis à cette obligation depuis 1998, les notaires, eux, ne font qu'un millier de déclarations par an, quand les agents immobiliers se contentent de 20 à 30, ce qui paraît infime, rapporté aux 750.000 transactions annuelles du marché de l'immobilier ancien.

«Googlisier» le nom des clients étrangers

«Pour les agents immobiliers, la mise en application pratique de la loi est particulièrement compliquée, mais un certain nombre d'entre eux ont fait des efforts importants pour se mettre en conformité», estime Me Frédéric Rémond, avocat spécialiste du droit immobilier. Pour les notaires et agents immobiliers, la première obligation est de vérifier l'identité de leurs clients: ces derniers doivent fournir un document d'identité et remplir une fiche d'information. Lorsqu'ils proviennent d'un pays «à risques», la vigilance doit être «renforcée». Quand il ne s'agit pas d'une personne physique mais d'une société opaque, basée au Luxembourg ou à Jersey, l'identifier requiert un petit travail d'investigation... pour lequel les professionnels s'estiment démunis de moyens.

Certains avouent ainsi se contenter de «googlisier» le nom des clients étrangers qui leur sont inconnus... ce qui leur a déjà permis de repérer escrocs, trafiquants notoires et même un «citoyen russe recherché par la CIA». «Il nous faut connaître le bénéficiaire final de l'investissement. Si l'on nous oppose une myriade de sociétés-écran, on a un soupçon», relate le notaire parisien Thierry Delesalle, qui fait «une à deux» déclarations par an à Tracfin. «Si on ne fait pas de déclaration, c'est considéré comme de la complicité de blanchiment d'argent et c'est du pénal. Franchement, lorsque c'est entré en vigueur, je me suis demandé si je n'allais pas changer de métier», lance Me Delesalle. «Et j'espère que c'est anonyme parce que sinon, il nous faudra un gilet pare-balles», plaisante-t-il.

«C'est complètement inapplicable au quotidien par des professionnels. Ca a été fait par des gens qui vivent sur une autre planète !» Un directeur de réseau de prestige, sous couvert d'anonymat.

Les professionnels sont aussi tenus de former leurs collaborateurs et de mettre en place des procédures internes leur permettant d'évaluer les risques de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Mais, redoutant de froisser des clients en les soumettant à des vérifications, les agents immobiliers, en particulier ceux spécialisés dans les biens de luxe, se montrent à la fois réticents... et le plus discrets possible. «On sait très bien que l'immobilier haut de gamme est un vecteur potentiel

de blanchiment. Mais nos moyens d'investigation sont quand même limités...», confie un responsable de réseau ne souhaitant pas être identifié.

Sous couvert d'anonymat lui aussi, un autre dirigeant d'un réseau de prestige, ne mâche pas ses mots. «La France a adopté ces textes pour se conformer à des réglementations internationales mais c'est complètement inapplicable par des professionnels, dans leur pratique quotidienne. Ca a été fait par des gens qui vivent sur une autre planète!», dit-il. Conseillé par des avocats spécialisés après un contrôle qui avait pointé une vigilance défaillante, il a toutefois formé ses équipes et adopté une charte. Il dit faire «une à deux déclarations de soupçon» sur 600 transactions annuelles.

L'un de ses concurrents, actif dans l'immobilier depuis 30 ans, a même mis en place une «cellule de veille»: il a embauché un ex-spécialiste du renseignement économique qui mène ses propres enquêtes. «Dès qu'on a un doute, on refuse d'entrer en relations d'affaires avec la personne. Cela s'est produit une dizaine de fois en 2015», dit-il. «Ces obligations sont relativement nouvelles, mais les clients sont maintenant avertis qu'en achetant en France, ils y sont soumis», assure ce professionnel... avant de requérir lui aussi, l'anonymat.

Liens : http://immobilier.lefigaro.fr/article/le-secteur-de-l-immobilier-trop-laxiste-face-au-blanchiment_2073b9d2-d6f9-11e5-9ab5-0eba838120ed/

Blanchiment: les sanctions commencent à tomber

INFO LE FIGARO - Les professionnels, notamment de l'immobilier, ne sont pas au courant des obligations les concernant dans le domaine.

Lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cela fait des années que l'Europe tente d'avancer sur le sujet, qui a pris une tout autre dimension après les attentats terroristes à Paris. Depuis octobre 2014, la Commission nationale des sanctions est à pied d'œuvre et peut punir les professionnels qui, volontairement ou non, créent des conditions favorables à du blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme à travers des entités légales.

Saisie principalement par le ministre de l'Économie, elle a à ce jour infligé cinquante-huit sanctions, les plus graves étant des interdictions temporaires d'exercer la profession sans sursis et une sanction pécuniaire de 8000 euros. C'est ce qui ressort du bilan de son premier rapport remis ce mardi au ministre des Finances, Michel Sapin,

Liens : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/01/11/20002-20160111ARTFIG00302-blanchiment-les-sanctions-commencent-a-tomber.php>

Les banques promettent de lutter contre le financement du terrorisme

INFOGRAPHIE - Gel des avoirs, déclarations à Tracfin... Les établissements bancaires vont renforcer leurs actions contre le financement des activités terroristes. Michel Sapin, ministre des Finances, les appelle à une «vigilance extrême».

La lutte contre le terrorisme passe aussi par une mobilisation du monde de la finance. Et dans ce combat, les établissements bancaires sont en première ligne. C'est en tout cas le message très clair envoyé vendredi par le ministre des Finances Michel Sapin et

François Villeroy de Galhau, nouveau gouverneur de la Banque de France et président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Dans un communiqué commun, ils «rappellent aux organismes financiers les obligations qui pèsent sur eux en matière de lutte contre le financement du terrorisme et en appellent à leur vigilance extrême».

L'ACPR et Tracfin - la cellule du ministère chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - ont d'ailleurs mis à jour jeudi dernier les lignes directrices sur les obligations de vigilance et de déclaration de soupçon qui pèsent sur les banques, mutuelles, intermédiaires en financement participatif ou encore professionnels de la vente d'antiquités et d'œuvres d'art.

Les banques sont notamment appelées à porter une attention spéciale à l'identité de leurs clients. Dans le cadre d'une relation d'affaire par exemple, «il est attendu des organismes financiers qu'ils recueillent des informations portant principalement sur la profession, l'origine et la destination des fonds, et le cas échéant, les liens familiaux ou les liens et relations avec d'éventuels mandataires ayant procuration sur le compte», précise le document. «L'ACPR et Tracfin attendent que les organismes financiers soient en mesure de détecter toute opération particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite».

Les nouvelles lignes directrices insistent aussi sur l'importance des déclarations de soupçon. «Définie par l'article L.561-15 du code monétaire et financier, la déclaration de soupçon oblige de déclarer à Tracfin les sommes ou opérations dont les professionnels du secteur financier savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme», rappellent Tracfin et le régulateur bancaire.

«L'industrie bancaire est pleinement mobilisée pour combattre le financement du terrorisme»

Frédéric Oudéa, président de la Fédération bancaire européenne

Le nombre de ces déclarations de soupçon a déjà bondi de près de 34% en 2014. Environ 80% d'entre elles émanent des banques. Et ces dernières n'entendent pas relâcher leurs efforts. «Les banques françaises respectent rigoureusement la réglementation applicable à la lutte contre le terrorisme. Celle-ci s'appuie sur deux dispositifs: le gel des avoirs d'une part, et les communications systématiques d'informations à Tracfin, d'autre part», explique la fédération bancaire française (FBF).

Dans un communiqué, le président de la Fédération bancaire européenne (FBE), Frédéric Oudéa, assure que l'industrie bancaire est «pleinement mobilisée pour combattre le financement du terrorisme». Des propos relayés par Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de FBF, qui souligne que «les banques se tiennent à la disposition des pouvoirs publics pour en améliorer l'efficacité».

La fédération bancaire française appelle plutôt le gouvernement à se pencher sur les nouveaux acteurs du monde des paiements, comme les cartes prépayées. «Dans son rapport 2014, Tracfin souligne que l'anonymat qui entoure certains instruments de monnaie électronique présente un risque particulier, renforcé par le fait que rien ne garantit que l'acheteur de la carte prépayée soit son utilisateur final (...) Dans la pratique, ces moyens de paiement peuvent être utilisés dans le cadre d'opérations de blanchiment ou de financement du terrorisme», rappelle la fédération. «La lutte contre le terrorisme exige que tous les acteurs intervenant dans la chaîne des paiements, sans exception, soient soumis aux mêmes obligations», prévient-elle.

Liens : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/11/21/20002-20151121ARTFIG00078-les-banques-promettent-de-lutter-contre-le-financement-du-terrorisme.php>

Prélèvement sur les cartes Visa : La police et la CPU enquêtent sur une station-service

Une station-service de Saint-Pierre est dans le viseur des autorités. Il est reproché au gérant de prélever 2 % de commissions sur chaque paiement par cartes Visa depuis deux semaines. Vicky P., un banquier, en a fait les frais...

Depuis vendredi, un distributeur de carburants de la place a démarré une enquête après qu'un banquier a dénoncé une station-service de Saint-Pierre qui prélèverait 2 % de commissions (ou frais) sur chaque paiement effectué par carte bancaire Visa. Vicky P., un banquier de la région de Valetta, témoignait à l'antenne d'Xplik ou K lundi : « Le gérant nous a fait croire que ces 2 % représentent un surplus de frais que les banques imposaient sur son commerce. Ce qui est faux ! Les banques n'ont imposé aucune charge supplémentaire sur les cartes de paiement les plus courantes : Visa ou Mastercard. »

Sollicitée pour une réaction, Amita Guness, responsable du volet éducation à la Consumer Protection Unit (CPU), invite le banquier à déposer une plainte sur la hotline 185. À la lumière de cette plainte, la CPU initiera une enquête. « Il devrait également consigner une déposition à la police. » Un conseil que Vicky P. s'est empressé de suivre dans l'après-midi de lundi.

Contacté par notre rédaction, un représentant de ce distributeur de carburants explique que le gérant de la station-service a été rappelé à l'ordre depuis vendredi dernier. Selon ce représentant, la compagnie bénéficie d'un accord avec Visa. De fait, les détenteurs de la carte Visa sont exemptés de tout frais. « Nous allons reprendre ce cas avec le gérant. Il devra s'expliquer. Par la suite, nous déciderons de la marche à suivre. » 22 juillet 2016.

Liens : <http://defimedia.info/prelevement-sur-les-cartes-visa-la-police-et-la-cpu-enquetent-sur-une-station-service-36999/>